

Votre régime prévoyance en chiffres en 2020

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2020

prevoyancepharma.com

Régime santé des anciens salariés



Cotisations

17,4 M€ HT à charge des anciens salariés

2,3 M€ prélevées sur la réserve de couverture



Charges de prestations

16,8 M€

(y compris contribution COVID-19)



Réserves

Réserve générale : 8,8 M€

Réserve de couverture : 45,9 M€

Ce document présente la synthèse des comptes 2020 du régime santé des anciens salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

Faits marquants

L'exercice 2020 est atypique en raison de l'épidémie COVID-19 et des mesures sanitaires de confinement. De ce fait, les prestations remboursées par le Régime sont en très nette minoration (notamment sur les hospitalisations et les consultations). En fonction de ce contexte, une contribution forfaitaire (3,9 % des cotisations) est mise à la charge des régimes, afin de participer aux dépenses auxquelles l'assurance maladie a fait face dans le cadre de la gestion de l'épidémie. Malgré cette contribution, le résultat du compte santé est créditeur de 1,9 M€, alors qu'il n'était créditeur que de 0,4 M€ en 2019. Ce résultat est notamment obtenu grâce au mécanisme de solidarité intergénérationnelle mis en place par les Partenaires sociaux. L'excédent alimente la réserve propre au régime des anciens salariés.

Évolutions en 2020

En 2020, les évolutions sont :

- L'adaptation au 1^{er} janvier 2020 des couvertures au titre du **100 % santé** (remboursement intégral par la complémentaire d'un panel de soins et prothèses dentaires, d'équipements optique) avec par ailleurs une amélioration de la prise en charge des prothèses dentaires dans les régimes conventionnel et supplémentaire et une augmentation de la garantie chirurgie des yeux pour le régime supplémentaire.
- Le renforcement des services de téléconsultation médicale par la mise en place d'une cellule psychologique et de prévention dans le cadre du Haut degré de solidarité.
- Le renfort de l'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile avec la mise en place de FILAPGIS +, un service de suivi individualisé, au 1^{er} avril 2020.
- La contribution COVID-19.



**15 500 anciens salariés
et 1 600 ayants droit**

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2020 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'industrie pharmaceutique.

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais sur cotisation : **6,40 % des cotisations nettes de taxes**
- Frais liés au financement des services santé : **3,3 € par assuré**
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : **0,12 % des cotisations nettes de taxes**

soit au total **6,79 % des cotisations nettes de taxes**

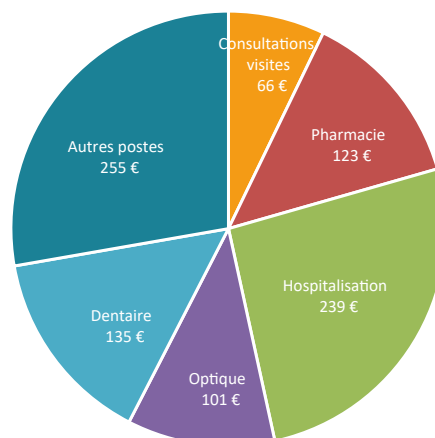
Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

Comptes 2020

Compte santé (RPC + RS)	en M€
Cotisations HT	19,7
Frais de gestion et d'assurance	- 1,3
Cotisations nettes de frais	18,4
Prestations versées	- 16,1
Contribution COVID-19	0,7
Charges de prestations	- 16,8
Résultat technique et financier	1,6
en % des cotisations	8,1 %

Les frais représentent **6,79 %** des cotisations HT et les prestations versées représentent **84,6 %** des cotisations HT. La réserve de couverture d'un montant de **45,9 M€** au 31 décembre 2020 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an (réduction de 180 € à 348 € par an en 2020).

En moyenne chaque assuré a bénéficié de :
919 €
de remboursements sur l'année

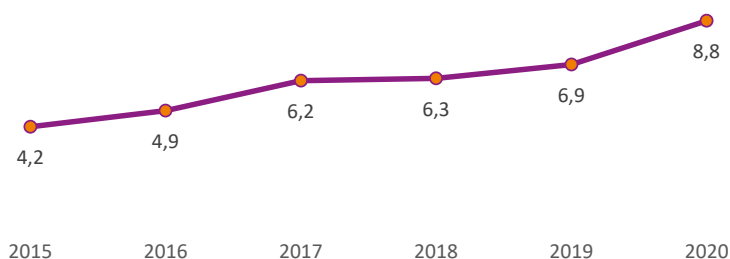


Les postes optique et dentaire bénéficient à compter de 2020 du 100 % Santé. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes, les prothèses auditives et les appareillages.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2020, le régime dispose de **8,8 M€** de réserves soit 45 % des cotisations de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	6,9
Résultats de l'année	1,6
Produits financiers nets	0,3
Réserves santé au 31/12/2020	8,8
en % des cotisations	45 %



Perspectives 2021

En 2021, les faits marquants à ce jour sont :

- Une adaptation complémentaire au 1^{er} janvier 2021 des couvertures au titre du 100 % santé pour les aides auditives : une offre d'équipements sans reste à charge est proposée par le biais de la complémentaire des anciens salariés. Etant rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2020, la complémentaire rembourse déjà un panel de soins, prothèses dentaires et équipements optiques.
- Une prise en charge des consultations chez un psychologue ou un psychothérapeute au sein du forfait « médecine non remboursée par la Sécurité sociale »
- Un renforcement des actions du Haut degré de solidarité avec les nouveaux services suivants : Hopsiway (aide à la préparation d'une hospitalisation) et C'Evidentia (prévention visuelle).
- Après le ralentissement des soins en 2020 lié à l'épidémie, les premières observations de 2021 montrent un « rattrapage » significatif avec une perspective de résultats moins favorable.

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite "Loi Evin".
Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur prevoyancepharma.com

apgis

Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.
SIREN n°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex - apgis.com



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX